



## Avis aux médias

À DIFFUSER IMMÉDIATEMENT

### **La Commission entame l'audience d'intérêt public sur les allégations concernant les détenus afghans**

OTTAWA, 20 mai 2009 – Le président de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire (CEPPM), Peter A. Tinsley, ouvrira l'audience d'intérêt public (AIP) sur des plaintes concernant la conduite de la police militaire en Afghanistan.

L'AIP portera sur les allégations selon lesquelles des policiers militaires canadiens ont transféré des détenus aux autorités afghanes ou ont permis leur transfert, en dépit des faits leur indiquant que les détenus pourraient subir de la torture. Selon d'autres allégations, les policiers militaires ont manqué à leur obligation de faire enquête sur certains officiers de grade de la chaîne de commandement qui étaient responsables d'ordonner le transfert des détenus aux autorités afghanes, malgré le risque connu de torture.

La séance de l'AIP, dont l'ouverture est prévue pour 10 h, le lundi 25 mai 2009, visera d'abord à offrir un survol de la structure des Forces canadiennes et de la police militaire, en particulier dans l'optique du déploiement en Afghanistan. En plus, la Commission a l'intention de faire appel aux porte-paroles d'Amnistie internationale et de la B.C. Civil Liberties Association. L'AIP durera deux semaines.

Les séances seront reprises à l'automne 2009.

### **Détails**

- Date :** Le lundi 25 mai 2009  
**Heure :** 10 h à 16 h (approximativement)  
**Endroit :** Centre Standard Life  
333, avenue Laurier ouest, 18<sup>e</sup> étage  
Salle d'audiences n<sup>o</sup> 1  
Ottawa, Ontario
- Disponibilité aux médias :** Salon (à l'extérieur de la salle d'audiences n<sup>o</sup> 1)  
(à la fin des séances quotidiennes)
- Porte-parole :** À la demande, l'Avocate de la Commission, Freya Kristjanson, sera disponible afin de répondre à des questions de procédure ou portant sur la Commission.

Canada



Cette séance est ouverte aux médias. Les vidéographes et les photographes pourront se déplacer à l'intérieur de la salle d'audiences jusqu'à ce que le président de la Commission appelle la séance à l'ordre. Des informations supplémentaires en ce qui concerne le reportage des médias seront fournies durant l'audience.

Des transcriptions de l'audience seront disponibles par la suite et placées sur le site Web de la CPPM.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Sylvain Roy, Chef de cabinet, au (613) 947-5704 ou par courrier électronique à adresse suivante : [sylvain.roy@mpcc-cppm.gc.ca](mailto:sylvain.roy@mpcc-cppm.gc.ca).

- 30 -

Sylvain Roy  
Chef de Cabinet  
(613) 947-5704  
[Sylvain.roy@mpcc-cppm.gc.ca](mailto:Sylvain.roy@mpcc-cppm.gc.ca)